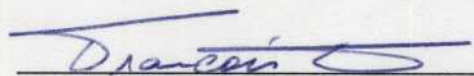


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale du Québec rappelle qu'il y a 25 ans cette année était promulguée la *Loi constitutionnelle de 1982* sans l'accord du Québec, qu'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que la *Loi constitutionnelle de 1982* demeure toujours inacceptable pour le Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 14 JUIN 2007.**

Québec, ce neuvième jour de juillet 2007



FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

